



DEMANDE DE DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS

L'Unité Mobile de Premiers Secours de l'Aude est agréée de sécurité civile par le préfet de l'Aude, pour assurer des missions de type D (Dispositif Prévisionnels de secours).

Tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande à l'association prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes.

ORGANISME DEMANDEUR

Raison sociale :

SIRET : SIREN :

Code NAF ou APE : Forme juridique :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Fax : Mail :

Adresse complète de l'organisme :

Représenté par : Fonction:

Représenté légalement par : Fonction:

CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Dénomination :Activité/Type :

Date(s) et horaires de la manifestation :

Adresse de l'événement :

Nom du contact sur place : Fonction du contact :

Téléphone mobile : Autre moyen de contact :

Circuit : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé

Superficie :Km

Distance max entre les deux extrémités les plus éloignés du site : Km

Risque(s) particulier(s) :

NATURE DE LA DEMANDE

Effectif d'acteurs : Tranche d'âge :

Effectif public : Tranche d'âge :

Personnes ayant des besoins particuliers :
- Déplacement (chaise roulante...) :

Durée de présence des acteurs :

Durée de présence du public :



- Public assis** : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif...
- Public debout** : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon, comice agricole...
- Public debout statique** : spectacle avec public statique, fête foraine, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'événement...
- Public debout dynamique** : spectacle avec public dynamique, danse, feria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'événement... Et/ou événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : hébergement sur site ou à proximité.

CARACTERISTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACCESSIBILITE DU SITE

- Structures permanentes** :
 - Bâtiment, salle « en dur » ...
 - Voies publiques, rues, ...avec accès dégagés
 - Conditions d'accès aisés
- Structures non permanentes** :
 - Gradins, tribunes, chapiteaux ...
 - Espaces naturels : surface = 2 hectares
 - Brancardage : 150 m < longueur = 300 m
 - Terrain en pente sur plus de 100 mètres
- Espaces naturels** :
 - Espaces naturels : 2ha < surface = 5 hectares
 - Brancardage : 300 m < longueur = 600 m
 - Terrain en pente sur plus de 150 mètres
 - Autre condition d'accès difficile
- Espaces naturels** :
 - Espaces naturels : surface > 5 hectares
 - Brancardage : longueur > 600 mètres
 - Terrain en pente sur plus de 300 mètres
 - Autres conditions d'accès difficiles : Talus, escaliers, voies d'accès non carrossables...
 - Progression des secours rendue difficile par la présence du public

Manifestation sur la voie publique : Oui Non

Dimension de l'espace naturel :

Distance de brancardage approximative :

Longueur de la pente du terrain :

Autre(s) condition(s) d'accès difficile :

.....



STRUCTURE FIXES DE SECOURS PUBLIC LES PLUS PROCHES

Centre d'incendie et de secours de : Distance : Km
Structure hospitalière de : Distance : Km

DOCUMENTS JOINTS

- Arrêté municipal et/ou préfectoral Avis de la commission de sécurité
 Plan du site Annuaire téléphonique du site Autres :

AUTRES SECOURS PRESENTS SUR PLACE

- Médecin : Dr. Téléphone :
 Infirmier Kinésithérapeute Ambulancier privé
 SMUR Sapeurs-Pompiers Police Gendarmerie Autre(s) :

AUTRES DEMANDES

Avez-vous besoin : Ambulance Véhicule léger hors route (4X4) Tente Radio(s) / Relais

Les repas pour l'ensemble des effectifs sera-t-il pris en charge (si présence heures de repas) :

Petit déjeuner : oui non - Déjeuner : oui non - Dîner : oui non

Date	Heure d'arrivée de notre équipe de secours	Heure de début de manifestation	Date	Heure de fin de manifestation	Heure de départ de notre équipe de secours

Il sera facturé :

- Le montant du Dispositif Prévisionnel de Secours engagé
- 25 € en cas d'utilisation de l'oxygène médical
- 35 € en cas d'utilisation du défibrillateur
- 20 € par personne si la restauration chaude n'est pas assurée
- 5 € par personne si aucun en-cas / boisson n'est prévu
- 80 € par personne pour frais d'hébergement (si les horaires du DPS l'imposent et si non logé par l'organisateur).

Nom et Prénom du responsable de l'organisation ou son représentant, suivi de sa signature.

En signant ce document, vous attestez l'exactitude des informations de celui-ci.

Fait à

Signature

Le